

Atelier : le plaidoyer juridique pour combattre les violations des droits de l'enfant

Note conceptuelle

Lieu : Lomé, Togo [lieu exact à confirmer]

Dates : semaine du 29 août 2016 [3 jours - dates exactes à confirmer]

CRIN (Réseau International des Droits de l'Enfant) est un réseau mondial pour les droits de l'enfant. CRIN œuvre à faire évoluer le droit et les sociétés, et plaide pour un changement profond de la manière dont les gouvernements et les sociétés considèrent les enfants.

De réseau d'information, CRIN est devenu ces dernières années un réseau visant plus clairement à soutenir les plaidoyers pour les droits de l'enfant. Jusqu'ici, cela s'est traduit par la production par CRIN d'outils pour le plaidoyer destinés à ceux qui sont en position de mener à bien un plaidoyer actif, de lancer des pétitions et des campagnes.

De graves violations des droits de l'enfant persistent dans la plupart des États et dans toutes les régions du monde. Ceci est mis en évidence dans les nombreux rapports d'ONG, d'institutions indépendantes pour les droits de l'homme, d'agences de l'ONU et d'autres, ainsi que dans les préoccupations soulevées lors de l'examen des rapports des États par le Comité des droits de l'enfant.

Les méthodes traditionnelles de plaidoyer telles que la production de rapports et d'analyses, le lobbying auprès des gouvernements et des parlements, les campagnes médiatiques, la communication avec les mécanismes des droits de l'homme etc. n'ont pas eu assez d'effet sur de nombreuses violations. Par exemple, les observations finales successives du Comité des droits de l'enfant sur les rapports périodiques des États ne sont pas parvenues à provoquer les changements de législation nécessaires.

Partant de ce constat, CRIN et ses partenaires ont décidé d'organiser des ateliers nationaux ou régionaux dans le but d'encourager des méthodes de plaidoyer plus radicales - y compris des actions en justice pour lutter contre les violations des droits de l'enfant - et d'explorer le rôle que CRIN pourrait jouer pour soutenir les campagnes au niveau national.

Nous entendons par plaidoyer juridique l'utilisation du droit pour contester les violations des droits des enfants. Cela peut s'appliquer lorsque la loi elle-même viole les droits des enfants ou en cas de vide juridique. Nous souhaitons en particulier encourager les défenseurs (et défenseurs potentiels) des droits de l'enfant à passer en revue les violations graves et persistantes, et à prendre en considération toutes les formes de plaidoyer possibles pour les combattre, y compris les actions en justice. Nous pensons qu'une telle approche systémique est nécessaire dans la plupart des États, mais n'a pourtant été menée à bien que dans quelques États.

Atelier : le plaidoyer juridique pour combattre les violations des droits de l'enfant

Note conceptuelle

Les objectifs de l'atelier sont les suivants :

- Examiner une sélection préalablement établie de violations graves des droits de l'enfant ayant des conséquences sur différents groupes et affectant différents environnements (par exemple : droit à l'éducation, justice des mineurs, liberté d'expression, justice transitionnelle, châtiments corporels etc.) et identifier les moyens d'action juridiques ou quasi-juridiques correspondants ;
- Identifier les besoins nécessaires pour mettre en place ces moyens d'action : par exemple, a-t-on besoin d'identifier des enfants victimes pour mener une action en justice ? dispose-t-on d'avocats formés et expérimentés ? dispose-t-on des ressources suffisantes pour mener à bien cette action ? ;
- Identifier les obstacles que l'on risque de rencontrer en utilisant ces formes d'actions ;
- Déterminer comment CRIN peut encourager et aider à l'utilisation de ces formes de plaidoyer, dans tous les États, par exemple en transformant ces exercices en modèles pouvant être appliqués ailleurs.

Un tel atelier se tiendra au Togo courant 2016, et rassemblera des participants de plusieurs pays francophones d'Afrique sub-saharienne. Le panel de participants pourra être constitué de représentants d'organisations nationales et locales et de professionnels du droit : l'objectif est de réunir des expériences variées et de faire échanger, par exemple, des individus habitués à défendre les droits de l'homme en justice mais peu familier des droits de l'enfant, avec d'autres travaillant avec des enfants sur le terrain mais ne disposant pas nécessairement des possibilités juridiques à la défense de leurs droits.

Plus d'informations sur les ateliers passés :

www.crin.org/fr/accueil/droit/plaidoyer-juridique/ateliers-de-plaidoyer-juridique

Contact : Louise de Brisson - louise@crin.org

Les candidatures sont ouvertes aux **ONG locales ou nationales** et aux **avocats & juristes indépendants** basés dans un pays d'**Afrique francophone**. Une attention particulière sera donnée aux candidatures venant des pays suivants : Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Gabon, Mali, Niger, Togo. Les candidatures ne sont pas ouvertes aux organisations internationales, ni aux organisations gouvernementales.

Si vous souhaitez participer à cet atelier, merci de remplir le [formulaire de candidature](http://www.crin.org/fr/node/42509) (www.crin.org/fr/node/42509) et de le retourner à louise@crin.org avant le **15 mai 2016**. Les candidats seront sélectionnés début juin.

Atelier : le plaidoyer juridique pour combattre les violations des droits de l'enfant
Note conceptuelle